

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DU 100 Dénomination place Henri Salvador (1er, 2e et 9e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « place Henri Salvador » à l'espace public situé à l'intersection de la rue de Sèze, de la rue de Caumartin, du boulevard des Capucines, du boulevard de la Madeleine, de la rue Cambon et de la rue des Capucines à Paris (1er, 2e et 9e) ;

Vu le plan annexé au présent projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 2 avril 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « place Henri Salvador » est attribuée à l'espace public situé à l'intersection de la rue de Sèze, de la rue de Caumartin, du boulevard des Capucines, du boulevard de la Madeleine, de la rue Cambon et de la rue des Capucines à Paris (1er, 2e et 9e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO